

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231206-DLB04_06122023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

NOMENCLATURE : 9-1
VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 6 DECEMBRE 2023

ADHESION AU CLUB DES MANAGERS
DE CENTRE VILLE AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe DESOUTTER

Premier réseau de France de management et développement commercial de nos centres-villes, le club des managers de centre-ville (CMCV) rassemble 300 membres et facilite la mutualisation des expériences ainsi que le partage des bonnes pratiques. Il est présent sur tous les salons professionnels pour innover et redéfinir les outils commerciaux de demain.

Le CMCV accompagne la vie locale du commerce des villes et territoires et a notamment pour mission de promouvoir le métier de manager centre-ville dans sa mise en place et dans son rôle auprès des diverses structures publiques et privées du commerce.

Pour faire face à la multiplication des acteurs et des missions, le CMCV se veut être un outil de veille pour prévenir des difficultés et anticiper le devenir de ce métier. Il permet également de maîtriser les outils de réflexion stratégiques et opérationnels afin de proposer des actions de développement commercial et de politique de la ville.

C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer au Club des Managers de Centre-Ville et de verser à ce titre une cotisation de 70 euros au titre de l'année 2024.

La commission Finances a émis un avis favorable.

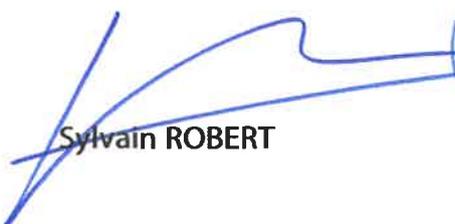
⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Pour..... 32

Contre..... 0

Abstentions.... 4 (MM. CLAVET et PACH, Mmes LEROY et LAUWERS)

Le Maire,


Sylvain ROBERT



Le Secrétaire de Séance,


Henri CUGIER

Sylvoïn ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

DIRECTION de la Vie de La Cité – Accès aux
services publics et ressources internes
Gestion des Assemblées – Elections - Droit de
la personne et de la famille

Affaire suivie par Véronique BLOTTIAUX
Réf : VB/BB

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 7 DECEMBRE 2023

=====
SEANCE DU 06 DECEMBRE 2023 – 14H00
=====

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 29 novembre 2023.

Etaient présents : MM. ROBERT et HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, MM. DAUBRESSE et REAL, Mme MASSET, Mmes LOURDELLE, GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY et LAUWERS, MM. PACH et CLAVET, Mme DAVID.

Etaient excusés : M. BOUKERCHA ayant donné pouvoir à M. ROBERT, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. DUCASTEL n'ayant pas donné de pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné de pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.